
Reprise de la discussion sur les évènements de la veille aux Jacobins, lors de la séance du 20 brumaire an III (10 novembre 1794)

Louis Legendre (de Paris), Simon Camboulas, Jean-Baptiste Clauzel, Etienne-Francois-Louis-Honoré Le Tourneur, Claude Thierriet, Pierre-Joseph Duhem, Gaspard-Jean-Joseph Lesage-Senault, Prieur (de la Marne), Jacques nicolas Billaud-varenne, Emmanuel Pérès de Lagesse, Pierre charles louis Baudin, Jean-Michel Du Roy, Jean-François Goupilleau (de Fontenay)

Citer ce document / Cite this document :

Legendre (de Paris) Louis, Camboulas Simon, Clauzel Jean-Baptiste, Le Tourneur Etienne-Francois-Louis-Honoré, Thierriet Claude, Duhem Pierre-Joseph, Lesage-Senault Gaspard-Jean-Joseph, Prieur (de la Marne), Billaud-varenne Jacques nicolas, Pérès de Lagesse Emmanuel, Baudin Pierre charles louis, Du Roy Jean-Michel, Goupilleau (de Fontenay) Jean-François. Reprise de la discussion sur les évènements de la veille aux Jacobins, lors de la séance du 20 brumaire an III (10 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 80-83;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18048_t1_0080_0000_7

Fichier pdf généré le 04/10/2019

peuple; c'est la femme d'un défenseur qu'on a ainsi écorchée. (114)

REUBELL : Je n'ai jamais comprimé l'opinion de personne; dans la discussion qui a eu lieu aux comités, tout le monde a parlé, et à six heures du matin, au moment où on allait prendre une délibération, on nous amena plusieurs individus qui avaient été arrêtés. On demanda qu'ils fussent entendus avant de rien statuer, leur déposition pouvant jeter de grandes lumières sur la question que l'on agita; ces individus furent conduits au comité de Sûreté générale, où on les interrogea.

Il est résulté de l'interrogatoire de ces citoyens un fait certain : c'est que des pierres ont été jetées dans les croisées de la salle des Jacobins, que les groupes ont été dispersés par la force armée, et que ce n'est qu'après leur dispersion que les Jacobins ont fait des sorties et ont maltraité quelques individus qui se trouvaient dans les cours et qui s'en retournaient paisiblement chez eux. (*On rit et on applaudit.*)

[*Plusieurs voix* : C'est faux.] (115)

RUAMPS : Ce rapport tend à l'assassinat des patriotes. (*Bruit dans une partie de l'Assemblée.*)

DUHEM : [On ne peut pas mentir plus impudemment que Reubell]. (116) Ce rapport a été dicté à Reubell par ses amis Fréron et Tallien; ils ont oublié les coups de pistolet qu'on a tirés sur nous, et les poignards qu'on a saisis sur les prisonniers. (*Bruit.*) (117)

LAIGNELOT : Président, fait cesser ces personnalités. Sommes-nous les représentants d'un grand peuple? Délibérons-nous en ce moment? Je demande que tout le monde s'explique avec caractère et dignité.

REUBELL : On ne veut pas faire attention que je rapporte les déclarations de ces individus [qui nous ont été faites aux comités, en présence de 30 ou 40 membres qui peuvent attester ici que je dis vrai...] (118); ce qu'ils ont dit est-il vrai, je n'en sais rien; ils ont dit qu'il n'y avait plus de groupes, qu'ils s'en retournaient chez eux lorsqu'ils furent assaillis de coups de bâton; et en effet ils étaient tout ensanglantés; qu'ils ont été poussés dans la Société des Jacobins succombant sous les coups qui leur étaient portés. Parmi eux était un enfant de quinze ans qu'on avait traité d'aristocrate et de contre-révolutionnaire parce qu'il avait un sabre. Cet enfant descendait sa garde; son billet nous l'a attesté. Il nous a déclaré qu'étant entré dans la Société des Jacobins, plusieurs membres tirèrent de leurs poches des cordes pour l'attacher, ainsi que les autres citoyens qu'ils avaient arrêtés. (*Mouvements d'indignation.*) Ils ont été ainsi conduits chez le commissaire de police, qui, ne sachant qu'en faire, les a renvoyés au

comité de Sûreté générale. Après les avoir interrogés séparément, le comité a renvoyé les blessés chez eux pour se faire panser, et personne ne venant déposer contre les autres, ils ont été également rendus à la liberté. (*Applaudissements.*)

Après avoir entendu ces individus, les comités reprirent leur délibération; le résultat ne fut pas de détruire les Sociétés populaires, comme voudraient le faire croire plusieurs personnes; mais on a observé que parmi les Jacobins il y avait encore des hommes du 9 thermidor, et que, si nous ne voulions pas voir élever autorité contre autorité, les séances de cette Société devaient être suspendues pendant quelque temps. (*Applaudissements.*)

J'espère qu'après que les opinions auront été émises, et qu'on aura entendu la lecture des pièces qui sont au comité, ceux qui veulent sincèrement le bonheur de leur patrie se joindront à l'avis des comités qui n'a eu contre lui que quatre voix. (*On applaudit.*)

Mais en même temps que vous prendrez cette mesure pour assurer la tranquillité des citoyens, il faut que la représentation nationale soit respectée; il ne faut pas qu'en sortant de chez lui le matin un représentant du peuple entende crier dans les rues des diffamations contre lui, et c'est l'objet du second article du projet de décret que les comités doivent vous présenter. (*On applaudit.*)

DUHEM : Il n'osera plus écrire des assassinats. (*Bruit.*)

REUBELL : [Je n'écris pas moi; mais je ne redoute ni les écrits, ni les diffamations, ni les clameurs.] (119) Nous avons été presque unanimement convaincus que ceux qui diffamaient la Convention nationale en totalité ou dans la personne de quelques-uns de ses membres, et que ceux qui sans cesse s'injuriaient, travaillaient l'un et l'autre pour la tyrannie, et Thuriot a parfaitement parlé sur cette matière. (*On applaudit.*)

Voilà les détails que la Convention a désiré connaître. Je vais maintenant lui faire lecture des deux articles du projet de décret arrêté par les comités. C'est à ceux de mes collègues qui les ont appuyés à faire sentir en ce moment la nécessité de leur adoption; pour moi, je les regarde comme devant seuls sauver la chose publique; les voici :

Les séances des Jacobins seront suspendues jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné.

Les comités de Législation, de Salut public et de Sûreté générale, présenteront incessamment un projet de loi contre les calomnieux. (*On applaudit.*)

On demande à aller aux voix sur ces propositions.

Un membre [CAMBOULAS] demande que la correspondance qu'on avoit dit inculper les Jacobins soit communiquée à la Convention par le comité de Salut public (120).

(114) *Débats*, n° 780, 734.

(115) *Débats*, n° 780, 735.

(116) *Débats*, n° 780, 735.

(117) *Débats*, n° 780, 735.

(118) *Débats*, n° 780, 735.

(119) *Débats*, n° 780, 736.

(120) *P.-V.*, XLIX, 109.

CAMBOULAS : Il est échappé un fait à Reu-bell. Je demande que l'on communique à la Convention la correspondance du comité d'émigrés, en Suisse.

CLAUZEL : Je demande que le comité de Salut public en donne connaissance. (*Vifs applaudissements.*)

LE TOURNEUR (de la Manche) : Il appartient à l'un des membres qui ont été chargés par les quatre comités de se rendre sur les lieux de rendre compte de ce qui s'est passé. (Oui, oui, *s'écrie-t-on.*) Je ne viens point exciter les passions, je viens dire la vérité.

On a prétendu que les comités s'étaient mal comportés ; il importe que la Convention soit instruite des mesures qu'ils ont prises ; il importe que les braves Parisiens sachent que le comité Militaire ne les dirige que par un esprit de bien public. (*Applaudissements.*) Dès hier après midi le comité Militaire avait été instruit par celui de Sûreté générale de la nécessité de doubler le poste de la Convention, et de commander des réserves pour les jours suivants ; toutes ces mesures furent prises. Le soir, le comité étant assemblé, on vint lui annoncer qu'il se formait un rassemblement autour des Jacobins : trois membres de chacun des comités y allèrent. Partout nous entendîmes crier : vive la Convention ! partout nous ne vîmes que de bonnes intentions, partout les citoyens s'éloignèrent à notre voix. Il y avait autour des Jacobins environ soixante personnes qui paraissaient très échauffées, et qui criaient : A bas les Jacobins ! Nous leur représentâmes que c'était là un cri de faction ; que, s'ils avaient quelque tort à reprocher aux Jacobins, il fallait qu'ils s'en plaignissent à la Convention. Cet attroupement se dissipa à l'instant ; nous eûmes le même succès dans la rue Honoré. Pendant tout le temps que nous fûmes là, aucun citoyen ne fût frappé ; tous prêtèrent le plus grand silence. Nous ne savons pas ce qui s'est passé dans l'intérieur. Une députation des Jacobins vint cependant nous prier d'entrer dans leur sein ; nous y serions entrés, car nous aimons les Sociétés populaires, mais cette démarche eût été au moins indiscrete ; car, pendant que nous aurions été dedans, les troubles auraient pu recommencer au dehors, et nous aurions exposé la représentation nationale à être attaquée dans nos personnes.

Le seul événement, qui se soit passé en notre présence est du fait de Duhem, qui sortit des Jacobins, saisit un individu et le fit entrer dans la salle. Je ne sais ce qui avait provoqué cette action, mais je la vis avec peine ; car elle pouvait servir de nouveau stimulant aux assaillants, qui voulaient à toute force avoir leurs camarades arrêtés. Voilà ce que les comités ont fait ; je crois qu'ils ont rempli leur devoir. (Oui, oui ! *s'écrie-t-on.* *Vifs applaudissements.*)

[THIERRIET : [Je n'étais pas à l'arrivée de la force armée, auprès des jacobins, mais j'ai bien entendu crier vive la convention par des hommes attroupés, qu'il peut se faire qu'ils aient commis de grands excès, mais qu'ils m'ont

paru bien dociles à la loi, qu'ils se sont retirés à l'aspect même de la force armée ; que si j'ai refusé d'entrer aux jacobins, c'est que je craignais que le tumulte ne recommençât, et que le seul événement extraordinaire qui m'ait frappé dans cette journée, c'est l'imprudence de Duhem, qui a arrêté un citoyen au collet, lorsque le rassemblement se dissipait.] (121)]

DUHEM : Je dois rendre les faits tels qu'ils se sont passés. Il y avait deux heures que nous étions assiégés (Tu étais dehors, *lui crie-t-on*), lorsque nous apprîmes que la police était faite au dehors par des représentants du peuple ; nous leur envoyâmes une députation. Voyant que cette députation ne rentrait pas, je sortis ; je vis Bourdon (de l'Oise) [à cheval] (122) et d'autres de mes collègues qui tâchaient de calmer les insurgés. (*On rit.*) J'étais placé au milieu des chevaux de mes collègues, et j'attendis dire très distinctement derrière moi par un des assassins qui nous ont assassinés... (*On rit.*) Si cela vous plaît mieux, je dirai des honnêtes gens. J'entendis dire : « Voilà Duhem ; c'est un buveur de sang. [Un Robespierre.] (123) » (*Applaudissements. Murmures.*)

[*(Des applaudissements isolés partent d'une tribune placée à la droite de l'orateur. – Indignation d'une partie de l'Assemblée.)*] (124)

LESAGE-SENAULT : Assez et trop longtemps... (*Plusieurs membres s'élèvent contre une tribune qu'ils désignent.*)

LE PRÉSIDENT : L'ordre est donné de faire vider la tribune, et de faire respecter la Convention nationale.

PRIEUR (de la Marne) : Je demande la parole. Ce n'est pas des tribunes ni de la tribune que nous avons à nous plaindre, mais d'un point intermédiaire qui se trouve entre cette tribune et celle de là-bas. Il est bien douloureux pour des hommes sages, probes, fermes, qui font tout leur possible pour se neutraliser au milieu des passions, de voir à quel point l'on profite de toutes les circonstances pour animer les esprits. (*Applaudissements. Murmures.*) Je ne fais aucune proposition, mais j'invite tous les citoyens qui entourent la Convention à imiter le calme qu'elle présente.

DUHEM : En entendant ces expressions et l'agitation sourde qui régnait autour de moi, je me retournai du côté de celui qui avait tenu ce propos, et je lui dis à voix basse : « Me voilà ; que me veux-tu ? – Tiens ! buveur de sang, en voilà ; bois-en ! » Il me mettait le poing sous le nez. Je le saisis ; un de mes collègues me le demanda. Je ne voulus le remettre qu'à la force armée ; je ne voulus de même remettre un assassin que j'avais pris à la porte de notre salle qu'à la force armée, quoique mon collègue Carnot me le demandât ; car il faut que vous

(121) *Rép.*, n° 53.

(122) *Débats*, n° 780, 737.

(123) *Débats*, n° 780, 737.

(124) *Débats*, n° 780, 737.

sachiez qu'on a brisé nos portes, et qu'on est venu contre nous avec des pistolets et des poignards. Je remis ces hommes à un officier de garde qui me parut un excellent citoyen, et qui conserva la plus grande sagesse. Il me dit qu'il avait l'ordre verbal de conduire ces hommes au corps de garde de la section; mais il m'observa que son escouade n'était pas assez forte, et que les brigands qu'on avait pris pourraient bien être dégagés par les groupes qui se trouvaient sur les derrières. Ensuite un commandant prit ces individus, qu'il conduisit au corps de garde; mais il est certain qu'on ne voulait pas seulement traîner les femmes dans la boue, [de renvoyer des femmes dans leur ménage] (125) mais avoir les têtes des représentants du peuple. (*Murmures.*) [et nous n'avons fait aux Jacobins hier que ce que nous fimes le 10 août aux nouveaux Thermopyles, à l'entrée des séances de la législature contre les rebelles qui voulaient l'assaillir.] (126) Au reste, les applaudissements indécents, je dirai même atroces, qui sont partis de cette petite tribune, où il y a constamment des contre-révolutionnaires, prouvent les intentions des assassins qui se sont présentés, à nos portes, le poignard à la main. Ma tête ne tient à rien pour sauver le peuple; mais je défie les scélérats qui attaquent la représentation nationale et les Jacobins (*murmures*), qui n'attaquent les sociétés populaires que parce qu'elles sont garanties par la Déclaration des Droits de l'Homme, que parce qu'elles sont l'avant-garde de la Convention; je défie les hommes méprisables qui, tous les jours, colportent des listes de proscriptions contre leurs collègues; je les défie de ternir la réputation des vrais patriotes. (*Applaudissements.*) Oui, ce n'est pas pour ces individus que je parle, c'est pour le maintien de la Déclaration des Droits.

On a dit que les Jacobins n'avaient pas été épurés; mais la liste des membres de cette Société est entre les mains de l'autorité publique: qu'on arrête ceux qui sont coupables, mais qu'on ne fasse pas le procès aux sociétés populaires. Ce ne sera pas en venant poignarder les citoyens paisibles... (*On rit.*)

BILLAUD-VARENNE: Vous riez des massacres!

DUHEM: Ce n'est pas le poignard à la main, les poches pleines de pierres (*On rit*), en brisant les portes, les fenêtres, en assommant les femmes et les enfants dans l'intérieur de la salle...

Une voix: Et ce que vous avez fait dans la Vendée?

DUHEM: Ce n'est pas en venant achever la mutilation de nos camarades de la Société (car il y en a qui ont perdu des bras et des jambes à la défense de la patrie, et ils se croyaient au milieu des Prussiens et des Autrichiens), ce n'est point ainsi qu'on demande l'exécution de la loi; ce n'est pas le tout de crier: Vive la Convention!

lorsqu'on viole les principes, lorsqu'on outrage tous les droits du peuple. Et nous aussi nous n'avons eu qu'un cri, celui de vive la Convention! et Prieur (de la Marne) est venu dans notre salle à travers les pierres et les couteaux. Ceux qui demandent la proscription des citoyens ne veulent pas la paix, mais la guerre civile. (*Applaudissements.*) Une des grandes causes de cet assassinat public est le décret rendu hier; c'est de la rue Vivienne, c'est du Palais-Royal, c'est de ce centre de corruption qu'est parti cet attrouplement. (*Applaudissements.*) Depuis quatre jours on n'entendait parler que de l'extermination des Jacobins, et, à la délivrance du charbon, on a écrasé de malheureuses femmes qui parlaient pour eux; on les a jetées dans la rivière. (*Quelques murmures.*)

BILLAUD-VARENNE: Le désordre a été tel qu'on n'a pu délivrer de charbon.

DUHEM: C'est le décret rendu le matin sur les finances, qui a déjoué l'agiotage de la rue Vivienne, qui a déjoué tous les intrigants de Genève qui ont pactisé avec Pitt. (*Applaudissements.*) Si je voulais me traîner dans des libelles comme tant d'autres écrivains, je dirais que tout cela a été combiné dans les boudoirs de madame Gabarus, dont le père a établi la banque de Saint-Charles et voudrait régir nos finances, et qui fait attaquer les meilleurs patriotes par Talien.

Je demande que la Convention entende tout, qu'elle nous laisse tous parler, et s'il faut mourir pour le peuple, nous mourrons. (*Applaudissements.*) Nous demandons aussi la lecture des fameuses lettres [de Barthélemy, envoyé] (127) de la Suisse, et l'on verra que ce n'est point nous qui entretenons des correspondances avec les émigrés.

PÉRÈS (128): Je vais dire des vérités; je ne divaguerai pas, et je n'userai pas de la parole aussi longuement que Duhem pour rappeler des faits étrangers. Je réponds à Du Roy. J'ai entendu dire dans les groupes précisément ce que nous a rapporté Du Roy: on y disait que les comités de gouvernement ne valaient rien, et qu'il fallait les renouveler. Un citoyen ayant exprimé qu'il avait quelque confiance en Bourdon (de l'Oise), on lui répliqua [qu'il étoit gangrené] (129), qu'il avait avili les sociétés populaires. J'ai entendu dire encore: « Comment voulez-vous que le gouvernement aille, puisque la police est confiée au comité de Sûreté générale, en qui nous n'avons pas confiance? Il faut y mettre des Montagnards bien prononcés. » (*Des rumeurs et quelques éclats de rire partent d'une partie de l'Assemblée.*)

BAUDIN: Oui, des Amar, des Voulland et des Vadier.

Une autre voix: Carrier!

(127) *Débats*, n° 780, 738.

(128) *Débats*, n° 780, 738 et le *Rép.*, n° 53 attribuent toutes les interventions de Pérès à Pierret.

(129) *Débats*, n° 780, 738.

(125) *Débats*, n° 780, 737.

(126) *Débats*, n° 780, 737.

PÉRÈS : Un particulier ayant dit qu'on avilissait mal à propos le gouvernement, on lui répondit que les patriotes étaient incarcérés, que les aristocrates étaient élargis, et l'on insista sur le renouvellement des comités [parce qu'ils n'avaient point la confiance du peuple] (130). On dit : « Nous serons appuyés fortement, car toutes les tribunes de demain seront pour la motion. » (*Mêmes murmures.*)

DU ROY : Je n'ai été dans aucun groupe. [Au reste il ne s'étonne point de cette ressemblance de ses opinions avec celles des citoyens, qu'il trouve très patriotiques.] (131)

PÉRÈS : J'ai entendu un autre citoyen, qui paraissait très échauffé, dire : « Mais quand vous auriez les tribunes, vous n'auriez pas la majorité de la Convention. » On lui répondit : « Tais-toi, aristocrate; tu es un modéré. » Il fut chassé et battu. (*Murmures.*) Tous ces faits se sont passés en présence de beaucoup de personnes, et elles en déposeront au comité de Sûreté générale. Du Roy a cherché à calomnier ce comité; il a traité Reubell de fripon et de voleur.

DU ROY : Ce sera une explication à avoir.

GOUPILLEAU (de Fontenay) : Je demande la parole pour une motion d'ordre. (*Murmures.*)

*** : Comment voulez-vous qu'on nous respecte si nos collègues eux-mêmes nous traitent de contre-révolutionnaires? Duquesnoy vient de dire : « Il faut se défaire de ces coquins, parce que ce sont des contre-révolutionnaires. » (*Un mouvement d'indignation s'élève dans une partie de l'Assemblée. — Duquesnoy parle dans le tumulte.*)

PÉRÈS : Tous ces faits se rapportent à ceux qui vous ont été cités par Duquesnoy. On excite les citoyens les uns contre les autres, en les empêchant d'avoir confiance dans la Convention. (*Murmures dans une partie de l'Assemblée, applaudissements dans l'autre.*)

Une voix : Ce n'est pas ici qu'il faut dire ce qui se passe dans les groupes.

PÉRÈS : Je vous le répète, on ne s'occupe que d'avilir les comités de gouvernement, parce qu'on les craint. Je demande la lecture des lettres de Suisse.

[Cette proposition est appuyée par Clauzel]. (132)

GOUPILLEAU (de Fontenay) : La discussion qui s'est élevée tient trop essentiellement à la chose publique pour que la Convention puisse prendre légèrement une détermination. On a présenté des faits qui ont été combattus; on parle de pièces qui ont été lues dans les quatre comités, de renseignements particuliers, de rapport; je pense que plus les moments sont orageux, plus la Convention doit être calme. Nous

avons traversé les orages de la révolution, nous franchirons encore ce pas. (*Applaudissements.*)

Je demande que la Convention invite tous les citoyens à l'ordre et à la tranquillité; que les quatre comités soient tenus de faire un rapport circonstancié, de lire les pièces, et que la Convention, ne voyant que la chose publique, sévisse de la manière la plus sévère contre tous ceux qui cherchent à porter atteinte à la liberté. (*Applaudissements.*)

Je demanderai que, dans cette discussion, les représentants du peuple s'élèvent à la hauteur où ils doivent rester; qu'ils ne considèrent les individus que pour les atteindre, s'ils sont coupables.

Je demande le renvoi du tout aux quatre comités, et que la séance soit levée.

La proposition de Goupilleau est adoptée.

On demande que les comités fassent un rapport.

Le tout est renvoyé aux comités (133).

23

État des dons patriotiques faits à la Convention nationale, depuis et compris le 11 brumaire, l'an troisième de la République une et indivisible, jusques et compris le 20 du même mois (134).

Du 11 brumaire.

La société populaire de Laclayette, district de Marcigny, département de Saône-et-Loire, a envoyé, pour la construction d'un vaisseau, la somme de 1356 L en assignats.

La société populaire de Bel-Air-les-Foires, ci-devant Saint-Christophe, district de Marcigny, a envoyé, pour la construction du vaisseau *Le Vengeur*, la somme de 187 L en assignats.

Du 12.

Rien.

Du 13.

La société populaire de Noyon a fait déposer, par le citoyen Coupé, député de l'Oise, la somme de 549 L 12 s. en numéraire, plus deux pièces d'argent de la Belgique, données pour 3 L 6 s., et une pièce de Lesage, donnée pour 12 s, plus en assignats, 849 L 10 s. En tout, 1399 L 2 s.

Le comité révolutionnaire de La Rochefoucault, département de la Charente, a envoyé, pour les frais de la guerre, la somme

(130) *Débats*, n° 780, 738.

(131) *Débats*, n° 780, 738.

(132) *Débats*, n° 780, 738.

(133) *P.-V.*, XLIX, 109. *C. Eg.*, n° 814.

(134) *P.-V.*, XLIX, 109-112.